

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

---

ACADÉMIE FRANÇAISE.



SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU JEUDI 3 JUILLET 1862.



PROGRAMME DES PRIX DÉCERNÉS.



PRIX D'ÉLOQUENCE.

L'Académie avait proposé pour sujet d'un prix d'éloquence à décerner en 1862 : *Une étude sur le Roman en France depuis l'Astrée jusqu'à René.*

Le prix a été décerné à madame DU PARQUET, auteur de l'ouvrage inscrit sous le n° 3, et portant pour épigraphe :

*Non inferiora secutus.*

(Devise de Marguerite de Navarre.)

PRIX MONTYON.

---

PRIX DESTINÉS AUX ACTES DE VERTU.

L'Académie française décerne :

Un prix de *trois mille francs* :

A *Madeleine* LAUGIER, à Orgon, *Bouches-du-Rhône*.

Un prix de *deux mille francs* :

A *Hortense* DE GÉLINSKY, à Digne, *Basses-Alpes*.

Quatre médailles de *mille francs* :

A *Justine* FABRE, à Aix, *Bouches-du-Rhône* ;

A *Catherine* VERNET, à Saint-Germain-l'Herm, *Puy-de-Dôme* ;

A M. l'abbé MÉQUIGNON, à Élancourt, *Seine-et-Oise* ;

A M<sup>me</sup> veuve CAPELLE, impasse d'Argenteuil, 7, à Paris.

Seize médailles de *cing cents francs* :

A *Jean-Jacques* BOUDET, à Audrieu, *Calvados* ;

A *Françoise* BÉCHU, à Saint-Jean-de-Bournay, *Isère* ;

- A *Amélie* BESQUET, au Puy, *Haute-Loire* ;  
A *Jeanne* BOY, à Gramat, *Lot* ;  
A *Félicité-Euphrosine* LUCE, à Bretteville-sur-Ay, *Manche* ;  
A *Angélique* HAUTEFEUILLE, à Boulogne-sur-Mer, *Pas-de-Calais* ;  
A *Marie* BOHET, à Chanonat, *Puy-de-Dôme* ;  
A *Jeanette* NAYROUD, à Chamoux, *Savoie* ;  
A *Josephine et Péronne* FONTAINE, à Rumilly, *Haute-Savoie* ;  
A *Louise* PORTIER, à Chambéry, *Savoie* ;  
A *Jean-Baptiste* FERRY, à La Forge, *Vosges* ;  
A M<sup>me</sup> BARRE, à Arvert, *Charente-Inférieure* ;  
A *Claude* GOUSSIN, à La Bastide, *Gironde* ;  
A *Coelina* BRIEUSSEL, à Rieux-Minervois, *Aude* ;  
A *Jeanne* AMAND, à Saint-Georges-de-Reintembault, *Ille-et-Vilaine* ;  
A *Jean-Baptiste* BLANCHOT, à Provins, *Seine-et-Marne*.

L'Académie a décidé qu'une mention très-honorable serait accordée à M<sup>me</sup> veuve VAN DER MEERSCH, née BEHAGHEL, domiciliée à Bailleul, *Nord*, et qu'une médaille d'or, à l'effigie de M. de Montyon, serait jointe à cette mention.



PRIX DESTINÉS AUX OUVRAGES LES PLUS UTILES  
AUX MOEURS.

L'Académie française décerne deux prix de *trois mille francs* :

A M. DE PRESSENSÉ, pour son ouvrage en 2 vol. in-8°, intitulé : *Histoire des premiers siècles de l'Église chrétienne*, deuxième partie ;

A M. Augustin COCHIN, pour son ouvrage en 2 vol. in-8°, intitulé : *L'Abolition de l'Esclavage*.

Deux médailles de *deux mille cinq cents francs* :

A M. DURUY, pour son ouvrage en 2 vol. in-8°, intitulé : *Histoire de la Grèce ancienne* ;

A M. BÉNARD, pour son ouvrage intitulé : *De la Philosophie dans l'éducation classique*, 1 vol. in-8°.

Quatre médailles de *deux mille francs* :

A M. DUILHÉ DE SAINT-PROJET, auteur d'un ouvrage intitulé : *Des Études religieuses en France*, 1 vol. in-8° ;

A M<sup>me</sup> Marie DEBRAY, auteur d'un ouvrage intitulé : *Le Pouvoir de la Charité*, 1 vol. in-12 ;

Au recueil de poésies de feu M. Éd. ARNOULD, intitulé : *Sonnets et Poèmes*, 1 vol. in-12 ;

A M. CALEMARD DE LAFAYETTE, auteur d'un poème intitulé : *Le Poème des champs*, 1 vol. in-12.

## PRIX EXTRAORDINAIRE

PROVENANT DES LIBÉRALITÉS DE M. DE MONTYON.

L'Académie avait proposé, en 1857, un prix de *dix mille francs* à décerner, en 1862, pour une œuvre dramatique en vers et en trois actes au moins, qui, représentée avec succès, réunirait le mieux, à l'utilité de la leçon morale, le mérite de la composition et du style.

L'Académie a décerné le prix à M. *Jules LACROIX*, pour sa tragédie d'*Œdipe-Roi*, traduite de Sophocle.



## PRIX FONDÉ PAR M. LE BARON GOBERT.

Ce prix, conformément à l'intention expresse du testateur, se compose des neuf dixièmes du revenu total qu'il a légué à l'Académie, l'autre dixième étant réservé pour l'écrit sur l'*Histoire de France* qui aura le plus approché du prix.

L'Académie a décerné, cette année, le grand prix de la fondation Gobert à M. *Camille ROUSSET*, auteur d'un ouvrage intitulé : *Histoire de Louvois et de son Administration, etc.*, 2 vol. in-8°.

( 24 )

Elle décerne le second prix de la même fondation à M. *Jules GAILLET*, pour son ouvrage intitulé : *L'Administration en France sous le cardinal de Richelieu*, 2 vol. in-12.

---

PRIX FONDÉ PAR M. BORDIN.

Le prix spécial de *trois mille francs*, fondé par feu M. Bordin, pour encourager la haute littérature, a été partagé cette année entre M. *Léon HALÉVY*, pour sa *Traduction en vers des Tragiques grecs*, et M. *Auguste LACAUSSE*, pour son recueil de poésies intitulé : *Poèmes et paysages*.

---

PRIX FONDÉ PAR M. LAMBERT.

Par décision de l'Académie, la récompense honorifique fondée par feu M. Lambert, pour rémunération de travaux littéraires, a été décernée, cette année, à M. *Philoxène BOYER*.

---

PRIX FONDÉ PAR M. LE COMTE DE MAILLÉ-  
LATOIR-LANDRY.

Le prix institué par feu M. le comte de Maillé-Latour-Landry, en faveur d'un écrivain ou d'un artiste, est, cette année, dans les conditions de la fondation, décerné à M. *Frédéric* GODEFROY.

---